



information

CORONAVIRUS COVID-19

CONDUITE A TENIR POUR LES AGENTS DU CH LAVAUUR COVID+ ASYMPTOMATIQUES : MISE AU POINT CGT

La Direction a diffusé une note de service dans laquelle elle demande aux agents COVID+ asymptomatiques de venir travailler !

Nous contestons cette note. Elle est en effet absurde et inquiétante.

La Direction ne regarde la situation que du point de vue de la gestion des ressources humaines...

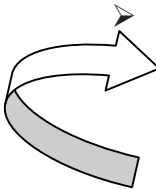
C'est une erreur sanitaire.

Nous demandons que cette note soit modifiée dans les meilleurs délais.

En effet, la Direction fait une (re) lecture tendancieuse d'un avis rendu par le Haut Conseil de la Santé Publique.

Concernant les professionnels COVID + asymptomatiques voici le contenu de l'avis du HCSP :

- « La découverte chez un **professionnel asymptomatique** d'un prélèvement nasopharyngé **positif** (RT-PCR), à l'occasion d'un dépistage ou d'une enquête autour d'un cas par exemple, doit conduire à **une éviction de 7 jour** après la PCR (**reprise du travail au 8^{ème} jour**) et au **respect les mesures barrières renforcées pendant les 7 jours suivants**, durées portées respectivement à 9 jours (reprise du travail au 10^{ème} jour) et 14 jours en cas d'immunodépression, selon les recommandations du HCSP en vigueur.



« Toutefois, **dans le cas où un personnel non remplaçable** serait porteur du SARS-CoV-2 et **asymptomatique**, la possibilité dégradée d'un **maintien en poste** avec un renforcement des mesures de précaution et d'hygiène **est envisageable** afin que la balance bénéfice/risque ne soit pas défavorable »

La Direction ne retient que ces quelques lignes sur 20 pages, faisant délibérément abstraction de toutes les autres !!!

Enfin « **Envisageable** » ne veut pas dire **obligatoire** !

« **Envisageable** » constitue encore moins une **règle organisationnelle** comme le laisse entendre la note concernée.

- ✓ **La CGT conseille** aux agents COVID+ asymptomatiques d'aller voir leur médecin traitant et de se faire arrêter conformément à l'avis du HCSP qui demande 7 jours d'éviction.

Bien sur la donne sera différente si demain la situation se **dégraderait fortement sur le CH Lavour avec une pénurie grave d'agents.**

- ✓ **Si tel était le cas**, la CGT demande qu'un point soit alors fait en lien avec le CHSCT afin de vérifier, au cas par cas, services par services, qui sont les personnels qui seraient considérés irremplaçables (!) par la Direction... et donc maintenus en poste.

Pour info, voici les autres points de cet avis :

- « **Tout professionnel présentant des signes cliniques évocateurs** de Covid-19 doit bénéficier sans délai d'un prélèvement nasopharyngé à la recherche de SARS-CoV-2 par RT-PCR. **Dans l'attente du résultat, il doit être en éviction, sauf situation exceptionnelle (exemple d'un médecin de garde seul dans un service) »**

- « **Tout professionnel symptomatique** pour lequel la recherche du SARS-CoV-2 par RT-PCR **est positive** sur un prélèvement des voies respiratoires supérieures (prélèvement nasopharyngé) doit faire l'objet, selon les recommandations du HCSP en vigueur, d'une **éviction de 7 jours** après le début des symptômes (reprise du travail au 8^{ème} jour si disparition de la fièvre et amélioration de l'état respiratoire depuis au moins 48 heures) et doit respecter les mesures barrières renforcées pendant les 7 jours suivants. Ces durées sont portées respectivement à 9 jours (reprise du travail au 10^{ème} jour si disparition de la fièvre et amélioration de l'état respiratoire depuis au moins 48 heures) et 14 jours de mesures barrières renforcées en cas d'immunodépression, selon les recommandations du HCSP en vigueur. »

- « **Tout professionnel ayant des symptômes évocateurs** de Covid-19 mais avec une RT-PCR **négative** pour le SARS-CoV-2 sur un prélèvement nasopharyngé **doit bénéficier sans délai d'une nouvelle recherche du virus** sur un nouveau prélèvement nasopharyngé.
Dans l'attente du résultat, il doit être mis en éviction, sauf situation exceptionnelle. »

Enfin, nous notons que la DSSI, elle, semble plutôt **chercher des « coupables »** et **« traquer »** ce qu'elle pense être des **erreurs** commises par les agents.

Pas vraiment soutenant !

Surtout quand dans le même temps la Direction veut faire revenir les agents COVID+ asymptomatiques au travail.

La ficelle est un peu grosse pour la CGT !



CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr